

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

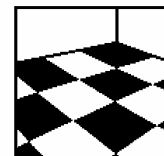
. Préparation à base de fonctions tensio-actives non ioniques, d'extraits odorants de fruits, d'agents bactéricides cationiques.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide limpide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1008 g/l +/- 20 g/l.
. pH PUR	: 5,85 environ.
. pH à 5 %	: 5,12 environ.
. INFLAMMABILITE	: Ininflammable.
. COULEUR	: Orange.
. ODEUR	: Pamplemousse.
. BIODEGRADABILITE	: Facilement biodégradable OCDE 301F
. TENSION SUPERFICIELLE à 5 %	: 36,8 dyne/cm.



## PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Miscible dans l'eau en toutes proportions.
- . Stable en eau de dureté élevée.
- . Economique, s'utilise à faible concentration.
- . Non corrosif, non caustique.
- . N'altère pas les supports usuels, métalliques, plastiques, email, polycarbonate, textile, etc...
- . Triples fonctions : **NETTOYANT, DÉSINFECTANT, DESTRUCTEUR d'ODEURS.**
- . **Détergent** des surfaces, enlève les souillures grasses, minérales et organiques.

. Efficacité **BACTÉRICIDE** en conditions de saleté conforme à les normes **NF EN 1040** à la concentration de 3 % v/v (5 minutes) et **NF EN 1276** ( P.V NL/01075/1 ) à la concentration de 4 % v/v ( 5 minutes) sur souches tests suivantes :

- <i>Pseudomonas aeruginosa</i>	CIP 103 467	- <i>Escherichia coli</i>	CIP 54 127
- <i>Staphylococcus aureus</i>	CIP 4.83	- <i>Enterococcus hirae</i>	CIP 5855

. Efficacité **LEVURICIDE** selon **NF EN 1275** sur *Candida albicans* à 2 % (pv NL/ 01108/3) (5 minutes)

. **Dégraissant et pénétrant**, assure simultanément le nettoyage et la désinfection des surfaces, sols, murs, carrelages, revêtements thermoplastiques, les surfaces peintes lessivables, etc..., pour la maintenance des locaux, sanitaires, couloirs, halls, vestiaires, dans les collectivités, hôpitaux, grandes surfaces, dans l'industrie.

. **Assainit et neutralise les mauvaises odeurs** dans les locaux : odeurs confinées de vestiaires, d'ambiance humide, salle d'eau, sauna, etc...

. **Par son pouvoir odoriférant puissant**, apporte une odeur fraîche rémanente, fruitée, saine et particulièrement agréable à l'atmosphère des locaux.

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

. Débarrasser préalablement les surfaces, matériels des morceaux, particules et autres souillures non adhérentes à l'aide d'une raclette.

. Application par pulvérisation, trempage, brossage, lessivage.

. Dans l'eau froide ou tiède de préférence selon la nature des applications :

- 1 / Détergence Désinfection** = solution de nettoyage désinfection en conditions de saleté à raison de 1 partie de produit pour 25 parties d'eau.
- 2 / Désinfection terminale** = Après pré-nettoyage des surfaces, désinfection terminale en conditions de propreté à raison de 1 partie de produit pour 100 parties d'eau (1 % v/v).
- 3 / Destructeur des mauvaises odeurs** = s'utilise par pulvérisation en solution dans l'eau, concentration de dilution de 1 à 3 % à moduler selon le volume des locaux, la fréquence de renouvellement de l'air, la température et l'hygrométrie ambiante.

. Activer le nettoyage si nécessaire par un brossage.

. Laisser agir pendant 10 minutes.

**NOTA :** Dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires ; terminer par un rinçage contrôlé à l'eau potable.

## RECOMMANDATIONS



Irritant



Dangereux pour l'environnement

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R 36 Irritant pour les yeux.

S 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

La phrase R50 est applicable pour le produit à l'état pur, cette phrase de risque disparaît lorsque le produit est dilué avec au moins 50 % d'eau.

Contient du CITRAL. Peut déclencher une réaction allergique.

### Contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques  
- désinfectants - parfums - agents conservateurs

Usage biocide TP 02

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYL AMMONIUM 23.91 g/kg

N-ALKYL ( C12-C18 ) -N,N-DIMÉTHYL-N-BENZYLAMMONIUM 11.93 g/kg

CHLORURE D' ALKYL ( C12/14 ) DIMETHYL ETHYL BENZYL AMMONIUM 11.93 g/kg

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.

Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

Usages professionnels

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

. Conserver hors de la portée des enfants.

. Bien refermer l'emballage après chaque utilisation.

. En cas de contact avec la peau, les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

. Protéger du gel au stockage.

. Ne pas mélanger avec d'autres détergents, savons, de caractères anioniques.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

### Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.